



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 076 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 19 octobre 2017

Président

L'honorable Denis Paradis

Comité permanent des langues officielles

Le jeudi 19 octobre 2017

• (1540)

[Français]

Le président (L'hon. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.)): La séance est maintenant publique.

Je cède la parole à M. Choquette.

M. François Choquette (Drummond, NPD): Merci, monsieur le président.

Je veux parler des deux motions dont j'ai donné avis plus tôt.

Je vous résume la première motion. Elle vise à inviter le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social à venir nous parler du rapport du commissaire aux langues officielles intitulé « La petite enfance: vecteur de vitalité des communautés francophones en situation minoritaire ». Ce serait dans le but qu'il nous parle des progrès accomplis à la suite des annonces qu'il a faites concernant la petite enfance.

Des ententes sont déjà conclues. C'est une bonne nouvelle d'apprendre que nous pourrions conclure des ententes avec les provinces pour investir dans la petite enfance. C'est très important, à la lumière du rapport du commissaire aux langues officielles.

Je crois qu'il serait plaisant d'entendre le ministre nous parler de ce sujet en particulier, surtout du fait que la petite enfance occupe une place très importante dans le rapport de M. Graham Fraser et après tout ce que nous avons entendu récemment.

Le président: Merci, monsieur Choquette.

Y a-t-il des commentaires?

Nous commencerons par M. Samson et, ensuite, ce sera le tour de M. Lefebvre.

M. Paul Lefebvre (Sudbury, Lib.): Je peux commencer et M. Samson pourra intervenir ensuite.

M. Darrell Samson (Sackville—Preston—Chezzetcook, Lib.): D'accord, M. Lefebvre peut commencer.

M. Paul Lefebvre: Monsieur le président, bien que je sois d'accord sur le fait que nous devrions inviter le ministre, je dois rappeler que le ministère est actuellement en négociation avec les provinces. M. Choquette est au courant de cela. Ce sont des discussions qui se tiennent à huis clos, les parties ne voulant pas dévoiler d'information avant que les ententes soient conclues.

Je vois que vous n'avez pas inscrit de date dans votre motion, monsieur Choquette. Je crois que nous pourrions donner la possibilité au président de vérifier auprès du ministre quand nous pourrions l'entendre. Nous laisserions le ministre déterminer la date de la comparaison.

Si c'était le cas, cela ne me poserait pas de problème. Sommes-nous d'accord là-dessus? Cela aurait lieu à un moment déterminé par le ministre, et ce serait au président de communiquer avec lui.

Le président: Très bien.

Monsieur Samson, vous avez la parole.

M. Darrell Samson: Je voulais faire sensiblement le même commentaire. Cela ne donne rien que le ministre vienne nous rencontrer à mi-chemin de sa démarche. Il y a des ententes à signer. L'Île-du-Prince-Édouard, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et les Territoires du Nord Ouest en ont déjà signé une. D'après ce que j'ai compris, la Nouvelle-Écosse en signera une la semaine prochaine. Laissons les signatures se faire, et ensuite le ministre pourra venir nous faire rapport.

Le président: D'accord.

Monsieur Clarke, vous avez la parole.

M. Alupa Clarke (Beauport—Limoilou, PCC): Pardon, je me suis trompé; c'est au sujet de l'autre motion que je voulais faire un commentaire.

Le président: D'accord.

Y a-t-il consensus à ce sujet? La date sera à déterminer. Je vais voir comment nous pourrions y arriver.

(La motion est adoptée.)

Le président: Nous passons à la motion suivante.

Monsieur Choquette, vous avez la parole.

M. François Choquette: L'autre motion est celle que j'ai déposée le 4 octobre 2017. C'est afin d'inviter la ministre du Patrimoine canadien.

J'avais prévu une date en inscrivant « d'ici le 1^{er} décembre 2017 ». Je crois que c'est convenable, mais nous pourrions voir si cette date convient à mes collègues.

Selon la motion, la ministre viendrait nous donner une mise à jour au sujet du Plan d'action pour les langues officielles, mais cela peut être plus général. Par exemple, nous pourrions discuter du rapport annuel publié récemment et, s'il y a lieu, elle pourrait nous fournir également des mises à jour concernant le plan d'action. Nous pouvons changer le libellé pour mettre plus l'accent sur le rapport annuel que sur le plan d'action.

• (1545)

Le président: Monsieur Samson, vous avez la parole.

M. Darrell Samson: C'est comme s'il pouvait lire dans mes pensées; c'est rare. Ce n'est pas quelque chose que je recommande souvent de faire.

M. François Choquette: Ah, ah!

M. Darrell Samson: Cela dit, c'est exactement ce que je voulais proposer. Je crois que la ministre devrait venir nous parler du rapport annuel. Cela pourrait inclure le plan d'action et d'autres choses. Ainsi, elle ne serait pas limitée à un sujet.

Le président: Merci.

Monsieur Clarke, vous avez la parole.

M. Alupa Clarke: J'aimerais apporter un amendement à votre motion, monsieur Choquette, pour y préciser que nous aimerions aussi qu'elle nous parle de l'entente avec Netflix. Ainsi, elle pourrait nous dire ce qui, dans cette entente, favorise ou garantit des investissements pour la protection de la production francophone.

Le président: Si vous proposez un amendement, j'aimerais voir un texte plus défini.

M. Alupa Clarke: Je croyais pouvoir déposer un amendement verbalement.

La greffière du Comité (Mme Christine Holke): Il peut le faire, mais il faut d'abord mettre aux voix le premier amendement.

Le président: D'accord. Je retiens l'amendement de M. Clarke.

À présent, j'aimerais entendre vos commentaires sur l'amendement.

Madame Lapointe, vous avez la parole.

Mme Linda Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles, Lib.): Mon commentaire ne concerne pas l'amendement, mais plutôt ce que mon collègue M. Choquette a dit initialement. Ce n'est pas tellement la date qui pose problème, mais plutôt le fait de discuter de quelque chose d'aussi précis qu'un rapport.

M. François Choquette: Avec l'amendement, ce sera moins limitatif.

Mme Linda Lapointe: C'est cela. C'est justement ce que je souhaitais entendre.

Vous n'avez pas lu dans mes pensées comme dans celles de mon collègue, mais cela me convient.

M. Darrell Samson: Vos pensées sont beaucoup plus complexes que les miennes.

Le président: Donc, le premier amendement vise à ajouter la mention du rapport annuel. La motion parlerait donc d'une mise à jour sur le rapport annuel, y compris les avancées du plan d'action. Est-ce bien cela?

M. François Choquette: Oui, y compris les avancées du plan d'action.

Le président: Est-ce que tout le monde est d'accord?

M. René Arseneault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Un instant. N'y avait-il pas une proposition d'amendement?

Le président: M. Choquette a présenté son amendement le premier.

M. Darrell Samson: Le rapport annuel va automatiquement englober l'ensemble, parce qu'il traitera de toutes les activités entreprises au cours de l'année. Il n'est donc pas nécessaire d'être plus précis.

Le président: D'accord.

Est-ce que cela convient à tout le monde?

M. François Choquette: J'accepte l'amendement de M. Samson, à savoir enlever la mention du plan d'action et préciser que ce sera pour nous informer au sujet du rapport annuel sur les langues officielles.

(L'amendement est adopté.)

Le président: Est-ce qu'il y a une date pour cela?

M. François Choquette: Il s'agira du dernier rapport produit. Cela devra donc être le rapport annuel de...

Le président: Non, je parlais plutôt de la date de comparution de la ministre.

M. François Choquette: C'est écrit « d'ici le 1^{er} décembre 2017 ». Êtes-vous d'accord là-dessus?

M. Darrell Samson: Disons au mois de décembre. Cela lui donnerait un peu de flexibilité.

Le président: Au mois de décembre?

M. François Choquette: D'ici à la fin de décembre?

M. Paul Lefebvre: Disons d'ici au 15 décembre.

M. François Choquette: D'accord.

Le président: Sommes-nous d'accord pour mentionner comme date d'ici au 15 décembre?

Des députés: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

Le président: Nous passons maintenant à l'amendement proposé par M. Alupa Clarke.

J'aimerais entendre vos commentaires là-dessus.

M. Alupa Clarke: En fait, c'est vraiment positif. J'aimerais juste que la ministre soit au courant de notre préoccupation au sujet de l'entente qu'elle a conclue avec Netflix et qu'elle puisse nous dire, dans une séance publique, quels sont les garde-fous inclus dans cette entente qui permettront de favoriser la production francophone.

M. Paul Lefebvre: Mettez cela par écrit, puis nous en discuterons.

M. Darrell Samson: Encore une fois, monsieur le président, quand on parle du rapport annuel, cela englobe tout. N'importe qui peut poser des questions là-dessus.

Mme Linda Lapointe: En effet, vous pouvez poser toutes les questions que vous voulez.

M. Darrell Samson: Cela fait partie du rapport annuel.

M. Alupa Clarke: L'entente avec Netflix ne fait pas partie du rapport annuel. Est-ce que je fais erreur?

M. Darrell Samson: Non, mais cela fait partie de la vision qu'elle a communiquée au chapitre de la culture, selon moi. Vous pourrez poser la question.

M. René Arseneault: Ce point est intéressant.

Le président: Monsieur Arseneault, vous avez la parole.

M. René Arseneault: C'est intéressant pour deux raisons.

Monsieur Clarke, quelle expression avez-vous utilisée, déjà?

M. Alupa Clarke: J'ai parlé de garde-fous.

M. René Arseneault: Comme je l'ai souvent entendu, le garde-fou de la culture francophone, c'est la culture québécoise. Cela fait donc abstraction de la connaissance que Netflix pourrait avoir de la culture francophone en dehors du Québec. J'aime cette perspective. Cependant, je suis réticent à appuyer tout de suite cet amendement, et cela n'a rien à voir avec son contenu.

J'en ai discuté plus tôt avec Mme Lecomte. Nous étudions des choses, cela nous lance sur d'autres pistes et nous sommes tout excités. Nous voulons tous que les choses aillent bien, mais quand c'est le temps de faire des rapports et des recommandations, nous avons perdu le fil. Ce serait tellement agréable si nous pouvions finir ce que nous avons commencé, c'est-à-dire faire un rapport et passer à autre chose.

Le dossier relatif à Air Canada en est l'exemple parfait. Il faut retourner en arrière, reprendre le sentier parcouru, se souvenir de ce qui a été dit, fouiller les déclarations des témoins.

Je comprends le besoin d'examiner cela tôt. Je ne suis pas contre l'idée. Moi aussi, je suis vraiment inquiet de cette situation, pour les raisons que j'ai expliquées. Cependant, pourrions-nous étudier cela un peu plus tard, mais tôt dans l'année 2018? Ainsi, nous pourrions finir ce que nous avons déjà entrepris avant de commencer autre chose.

• (1550)

Le président: Merci, monsieur Arseneault.

Monsieur Clarke, vous avez la parole.

M. Alupa Clarke: Je comprends très bien ce que vous dites, monsieur Arseneault. Cependant, quand j'étais membre du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, nous pouvions mener une douzaine d'études en même temps. Nous recevions parfois des ministres pour leur poser des questions, et cela durait une demi-heure. Il y a la dimension technique des études, mais nous avons aussi un devoir politique, en tant que comité, de tenir au banc des accusés les ministres relativement à ce qu'ils font.

Le président: Avez-vous dit « au banc des accusés »?

M. Alupa Clarke: Je veux dire que la responsabilité ministérielle ne se limite pas seulement à la Chambre; elle s'exerce aussi au sein des comités.

Cela dit, si vous voulez faire cela en janvier, je comprends. Pour ma part, je pense que nous pourrions bien prendre une demi-heure.

En fait, pour combien de temps vouliez-vous inviter la ministre?

Le président: Monsieur Choquette, vous avez la parole.

M. François Choquette: C'est une très bonne question. Je m'excuse, c'est ma faute: je n'ai pas inclus ce détail dans la motion. Je l'ai laissée un peu ouverte.

Avec l'accord des collègues, je propose que ce soit une séance de deux heures, c'est-à-dire une séance télévisée d'une heure avec la ministre, puis une heure avec les fonctionnaires. C'est ce que je propose. De toute façon, c'est ainsi que cela se passe habituellement. Je propose donc une heure avec la ministre et une heure avec les fonctionnaires, au cours d'une séance télévisée, si cela est possible.

Nous pouvons donc ajouter cet élément à la motion, si les collègues sont d'accord.

Le président: Monsieur Arseneault, selon ce que j'ai compris de vos propos tout à l'heure, vous êtes d'avis que cela devrait faire l'objet d'une autre motion, plutôt que d'un amendement à cette motion. Est-ce bien cela?

M. René Arseneault: Non. Je ne veux pas compliquer les choses.

Je parlais de la proposition de M. Clarke. Je ne suis pas contre l'idée. Cependant, je connais notre façon de fonctionner: s'il y a des pistes que nous voulons explorer davantage, nous allons faire témoigner d'autres gens et nous ne finirons pas les rapports sur lesquels nous travaillons présentement. Nous allons finir par faire

des recommandations et rédiger des rapports, que nous allons vérifier paragraphe par paragraphe, sur des sujets dont nous avons traité six mois plus tôt. J'aimerais mieux que nous traitions d'un sujet à la fois.

Le président: Autrement dit, demandez-vous à M. Clarke de retarder le dépôt de son amendement?

M. Alupa Clarke: Si vous décidez de retarder la considération de mon amendement, il faudra aussi retarder la rencontre demandée par la motion de M. Choquette. En effet, cela voudrait dire que la ministre se présenterait devant le Comité en janvier ou mars 2018.

Le président: C'est cela.

M. Darrell Samson: Selon la motion, elle va venir au mois de décembre.

M. Alupa Clarke: Justement, si la ministre se présente devant le Comité grâce à la motion de M. Choquette, j'aimerais lui parler de Netflix. Je voudrais lui donner un avis, pour qu'elle puisse se préparer.

M. Darrell Samson: Je crois que vous l'avez déjà fait.

Des députés: Ah, ah!

M. Alupa Clarke: C'est cela, donc...

M. Darrell Samson: Cela ne vous empêche en rien de poser des questions à ce sujet.

À vrai dire, je ne suis pas certain que ce soit à notre comité de répondre à la question sur laquelle notre collègue M. Arseneault est en train de réfléchir. Je crois que cette question devrait être étudiée par le Comité permanent du patrimoine canadien, et non pas par le Comité permanent des langues officielles.

M. Alupa Clarke: Oui, mais le Comité permanent du patrimoine canadien ne le fera pas.

Le président: Monsieur Lefebvre, vous avez la parole.

M. Paul Lefebvre: Mes commentaires vont dans le même sens que ceux de M. Samson.

Monsieur Clarke, rien ne vous empêche de poser des questions à ce sujet à la ministre lors de son passage devant le Comité. Vous pourrez lui poser des questions sur le rapport annuel, qui inclut tout ce qui est arrivé durant l'année. C'est à vous de le lui demander.

M. Darrell Samson: Je vais lui envoyer un courriel pour lui dire que vous voulez lui poser la question.

M. Alupa Clarke: Elle ne me répond jamais, à moi.

Des députés: Ah, ah!

Le président: Merci.

Monsieur Choquette, vous avez la parole.

M. François Choquette: Merci, monsieur le président.

Je suis absolument d'accord sur ce que M. Clarke vient de mentionner, c'est-à-dire que le dossier nous concerne aussi. En effet, c'est à nous de promouvoir les deux langues officielles et de nous assurer qu'il y a du contenu dans les deux langues officielles.

Cela dit, je comprends les préoccupations de M. Arseneault. Nous travaillons sur le dossier d'Air Canada depuis longtemps et j'aimerais, moi aussi, terminer ce rapport. C'est la même chose en ce qui concerne le dossier de la justice. Malheureusement, cette étude ne sera pas terminée avant que mon projet de loi fasse l'objet d'un vote. C'est malheureux, mais c'est la triste vérité.

À cet égard, je comprends que M. Arseneault veuille faire une étude à la fois. Toutefois, M. Clarke et moi allons tous deux poser des questions sur Netflix. La ministre va être mise au courant, parce que la séance est publique présentement. Elle pourra donc être avisée que nous allons lui poser des questions à ce sujet.

Le président: Monsieur Clarke, puis-je en conclure que vous retirez votre amendement?

M. Alupa Clarke: Oui, c'est exact.

Le président: Donc, la motion principale telle que nous l'avons déjà modifiée est la suivante:

Que le Comité invite la ministre du Patrimoine canadien à comparaître devant le Comité d'ici le 15 décembre 2017, afin de nous informer au sujet du Rapport annuel 2015-2016 sur les langues officielles; et que cette réunion soit télévisée.

Êtes-vous d'accord?

(La motion modifiée est adoptée.)

● (1555)

Le président: Nous allons maintenant continuer notre étude sur Air Canada, à moins que les membres du Comité ne veuillent discuter d'autre chose.

Madame Lapointe, vous avez la parole.

Mme Linda Lapointe: Je veux m'assurer que nous continuons à travailler dans le même sens. La semaine prochaine, nous ne sommes pas ici. Au retour, nous allons terminer le dossier d'Air Canada et, par la suite, celui de l'accès à la justice, celui des sciences infirmières et celui de Statistique Canada.

Avant de trouver d'autre travail, il faudrait terminer tout cela.

M. François Choquette: Je suis d'accord, madame Lapointe.

Le président: Si personne d'autre n'a quelque chose à ajouter, nous allons embrayer sur le dossier d'Air Canada.

Je suspends donc la séance afin que le Comité continue ses travaux à huis clos.

[*La séance se poursuit à huis clos.*]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>